

# GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DU NOUVEAU VITICULTEUR ARDENNAIS

Mars 2022

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDENNES

Consultant  
Sylvain CHEN

 **Agrex Consulting**  
une équipe d'ingénieurs conseil

 **argonne  
ardennaise**  
Communauté de Communes



**Ce document a été réalisé par :**

**Communauté de Communes Argonne Ardennaise**

Christophe Manceaux et Elodie Parisot, Vouziers

Tél. : 03 24 30 23 94

e.parisot@argonne-ardennaise.fr

**Chambre d'Agriculture des Ardennes**

Delphine Coquet, Charleville

Tél. : 03 24 33 71 03

d.coquet@ardennes.chambagri.fr

**Sylvain CHEN, Vigneron-Consultant**

Tél. : 07 77 37 83 94

gillesylvain.chen@gmail.com

**Agrex Consulting**

Benoit Bechet, Reims

Tél. : 03 26 24 85 06

bbechet@agrexconsulting.fr

## **QUESTIONS GÉNÉRALES**

**01**

Choix des parcelles,  
Modèles agronomiques  
Modèles économiques  
Contraintes réglementaires

**02**

## **DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**

Le pas à pas  
CFE >> CVI >> VITIPLANTATION

**03**

## **PLANTATION**

Anticiper les besoins  
Soigner la plantation/palissage  
Coût prévisionnel

**04**

## **APRÈS LA PLANTATION**

Calendrier viticole  
Coût prévisionnel

**05**

## **UTILISATION DU RAISIN - VINIFICATION**

Calendrier vinicole  
La récolte  
La vinification  
Récapitulatif des coûts

**06**

## **ORGANISATION**

La production de raisin  
La production de vin  
La commercialisation



01

**QUELLES QUESTIONS  
GÉNÉRALES SE POSER  
AVANT DE PLANTER ?**

# 1-CHOISIR LES PARCELLES EN FONCTION DE LEUR CONTEXTE PÉDO-CLIMATIQUE

C'est la priorité n°1 qui conditionnera le choix du porte-greffe, du cépage, la quantité et la qualité du raisin, la typicité du vin !

Le choix se fera en fonction **de l'exposition au soleil (orientation et environnement proche), du climat (pluviométrie, risques de gels printaniers...)** et éventuellement du microclimat local, de la pente qui pourra conditionner l'exposition, le drainage de l'eau mais aussi le passage d'outils... Réfléchir aux risques liés à l'érosion également. Ceux-ci peuvent se gérer par la couverture du sol (enherbement).

Le choix du porte-greffe, et celui du cépage seront conditionnés par **le type de sol (tolérance ou non à la chlorose) mais également l'alimentation en eau de la parcelle (sources, drainage...), la profondeur de sol, l'affleurement rocheux, la déclivité de la parcelle, son environnement immédiat (bois, prés...)**...

C'est pourquoi il faut aussi s'interroger sur le **type de vin** que l'on cherche à produire...

L'accompagnement par un conseiller expert peut-être judicieux pour ces choix stratégiques de long terme !

Une analyse de sol spécifique à la vigne sera indispensable au choix du porte-greffe et conseillera sur la fumure de fond à apporter.





# 1-CHOISIR LA (LES) PARCELLE(S) EN FONCTION DU FONCIER DISPONIBLE

En être propriétaire ?

Etant donné le caractère pérenne de la vigne et les investissements, à la plantation notamment qui seront nécessaires, il est préférable de planter sur un terrain que vous possédez en propre, à la condition qu'il soit favorable à la culture !

De plus, la valeur vénale d'un terrain planté de vignes est bien supérieure à celui d'une terre agricole. En étant propriétaire, c'est vous qui bénéficierez de cette plus-value.

Si les terrains propices à la vigne ne vous appartiennent pas, il serait donc préférable de les acquérir. Mais cela est à ajouter aux investissements de départ.

En cas de location, s'attacher les conseils d'un juriste en droit rural afin de négocier un bail adapté (long terme...). S'agissant d'un changement d'occupation du sol, il conviendra dans cette situation d'informer le propriétaire en amont du projet de plantation et d'obtenir son accord écrit.

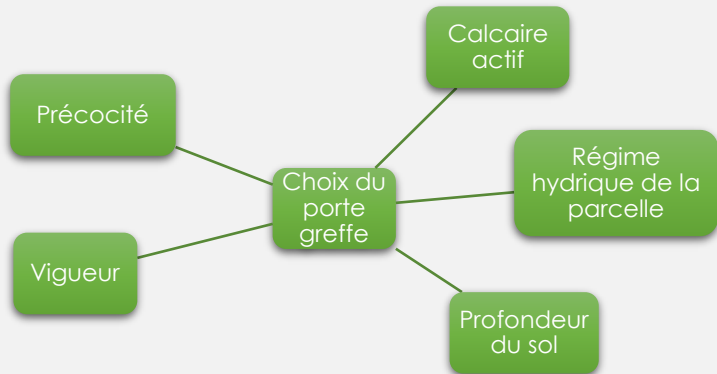


# 1-REFLECHIR AU MODELE AGRONOMIQUE

## ANALYSE DES SOLS

### Les caractéristiques du territoire au regard de la production viticole

Les conditions pédologiques : influences pour la vigne



Le sol, un élément déterminant pour la vigne :

- Régime hydrique de la parcelle
- Taux de calcaire actif
- La profondeur de sol

→ **Le facteur sol joue un rôle important dans l'effet terroir et la typicité des vins**

Il influe sur la composition des raisins, l'aspect visuel et sur le caractère sensoriel du vin.

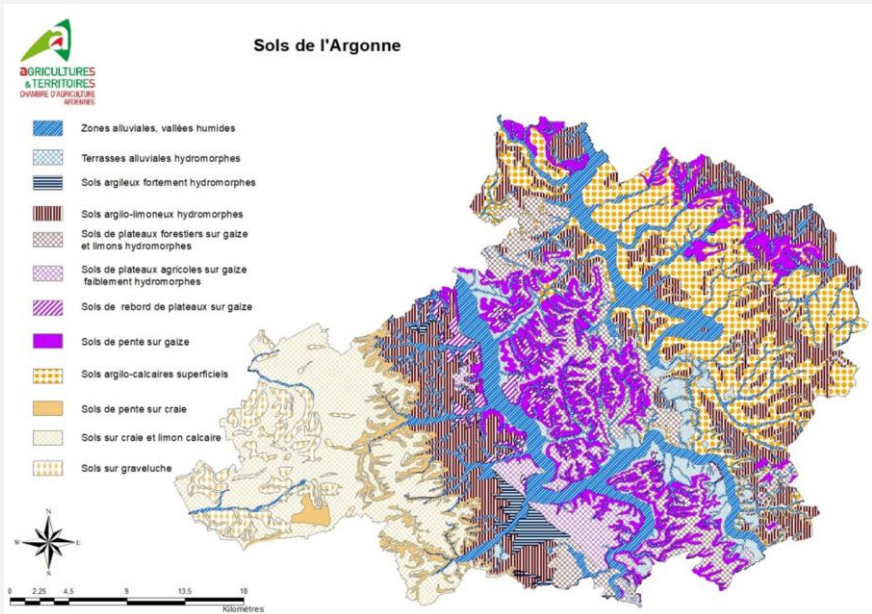
Selon le type de sol, un même cépage donnera des vins présentant des différences gustatives.

# 1-REFLECHIR AU MODELE AGRONOMIQUE

## ANALYSE DES SOLS

### Les caractéristiques du territoire au regard de la production viticole

Les conditions pédologiques en Argonne



Il existe cinq grands ensembles de sols :

- > Les sols en bleu sur la carte: **zones alluviales inondables** ou très humides et très défavorables à la vigne
- > **Les sols argilo-limoneux majoritairement hydromorphes** (en marron) à priori défavorables
- > **Les sols argilo-calcaires** (figurés ronds oranges à l'Est Nord-Est) plus ou moins superficiels : moyennement favorable selon l'orientation et le taux d'argile
- > **Les sols sur craie et dérivés de craie** (jaune orangé au Sud-Ouest) moyennement à très favorables selon le relief
- > **Les sols sur gaize** (en violet) moyennement à très favorables selon la profondeur de sol, le relief et l'orientation



# 1-REFLECHIR AU MODELE AGRONOMIQUE

## ANALYSE DES SOLS

### Les caractéristiques du territoire au regard de la production viticole

Les conditions pédologiques en Argonne



Aptitude estimée à partir d'une carte au 1:250 000.

Ainsi, les grandes tendances sont à affiner localement selon la topographie, la profondeur de sol, l'orientation,...

Les terroirs les plus favorables :

- craie sur pente,
- argilo-calcaire sur côteaux,
- gaizes sur rebord de plateaux et pentes.

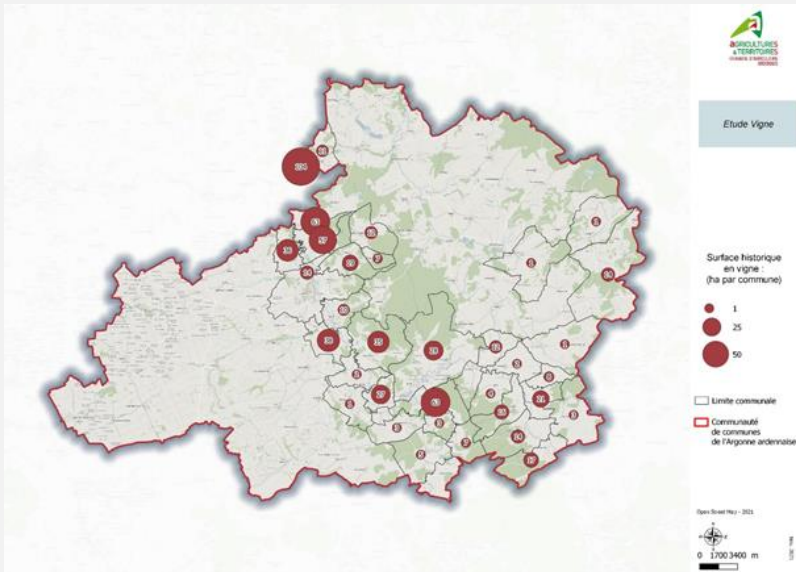
Les noms de lieux-dits en rapport avec la vigne sont de bons indicateurs.

# 1-REFLECHIR AU MODELE AGRONOMIQUE

## ANALYSE DES SOLS

### Les caractéristiques du territoire au regard de la production viticole

Les conditions pédologiques en Argonne



Source : *Statistique Agronomique de l'arrondissement de Vouziers – Meugy et Nivoit - 1873*

### Surfaces de vigne en 1873 (733 ha)

Il est intéressant de recroiser cette carte d'aptitude des sols avec la carte reconstituée des surfaces cultivées en vigne à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

# 1-REFLECHIR AU MODELE AGRONOMIQUE

## ANALYSE DES SOLS

### Les caractéristiques du territoire au regard de la production viticole

Les conditions pédologiques en Argonne



#### **CRAIE**

- Bon drainage naturel
- Facilité de prospection racinaire
- Bonne alimentation en eau
- Réchauffement lent
- pH élevé
- Taux de calcaire actif élevé

#### **ARGILO-CALCAIRES**

- Bon drainage naturel
- Pierrosité élevée
- Prospection racinaire variable selon le type de calcaire
- Alimentation en eau parfois limitante (selon profondeur)
- Attention au taux de calcaire actif



#### **GAIZE**

- Bon drainage naturel
- Attention à l'érosion
- Alimentation en eau parfois limitante (selon profondeur)
- Sol parfois acide
- Pas de problème de calcaire actif

# 1-REFLECHIR AU MODELE AGRONOMIQUE

## ANALYSE DES SOLS

### Les caractéristiques du territoire au regard de la production viticole

Le climat de l'Argonne est-il propice à la vigne?

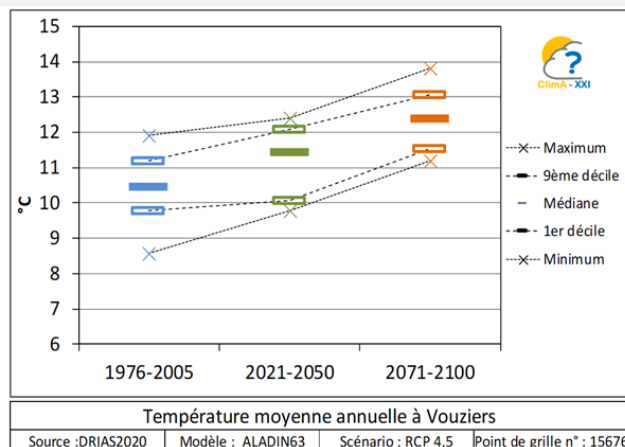
#### Réchauffement climatique

**ClimA XXI** : Outil développé par le réseau des chambres, basé sur les projections climatiques du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat)

> Périodes analysées : fin 20ème, milieu 21ème, fin 21ème

> Analyse de la faisabilité de productions agricoles dans les années futures (secteur Vouziers) sous l'influence du changement climatique.

> Projections climatiques issues de la plateforme DRIAS (Météo France, IPSL : Institut Pierre Simon Laplace, CERFACS : Centre Européen de Recherche et de Formation Avancée en Calcul Scientifique).



**Températures moyennes en hausse = meilleur développement de la vigne (importance pour les seuils thermiques, le degré d'alcool à la vendange, rendements et profil aromatique).**

Sur la médiane on peut relever une augmentation de +1°C de température moyenne annuelle en 40-50 ans.

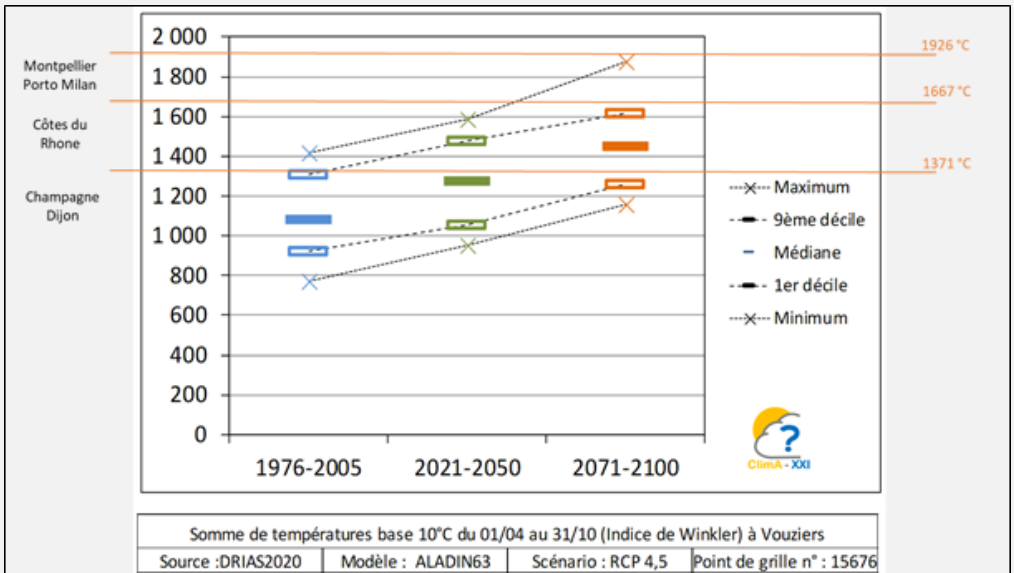
# 1-REFLECHIR AU MODELE AGRONOMIQUE

## ANALYSE DES SOLS

### Les caractéristiques du territoire au regard de la production viticole

Le climat de l'Argonne est-il propice à la vigne?

#### Somme des températures



Ici si on observe le seuil de 1371°, limite entre le vignoble de Côte d'Or et le Côte du Rhône, il est atteint

- > Seulement 1 an/10 à Vouziers entre 1976 et 2005,
- > Plus d'1 an/2 (supérieur à la médiane) entre 2021 et 2050,
- > Et environ 8 ans/10 sur la simulation 2071-2100 !

Ces évolutions sont considérables !

La **disponibilité thermique s'accroît** donc pour la vigne au fil du temps !  
L'**avancement des stades phénologiques** serait de 4 jours tous les 10 ans (accumulation des sucres, augmentation du degré alcoolique, baisse de l'acidité).



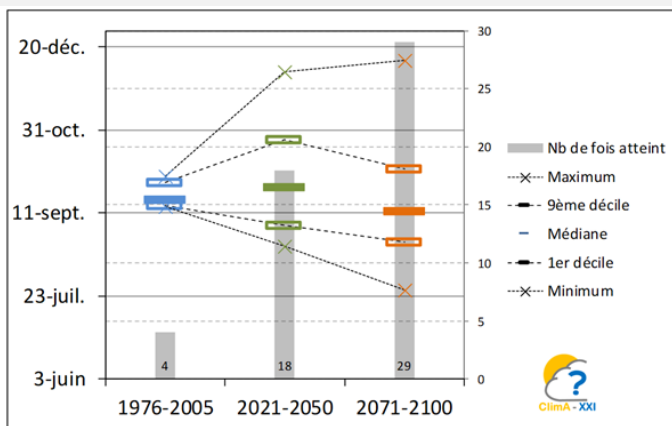
# 1-REFLECHIR AU MODELE AGRONOMIQUE

## ANALYSE DES SOLS

### Les caractéristiques du territoire au regard de la production viticole

Le climat de l'Argonne est-il propice à la vigne?

#### Vitesse de développement du Pinot Noir



Vitesse de développement d'une variété donnée (Pinot noir) : date de franchissement 1250° jours b10 initiée au 01/04 à Vouziers

Source : DRIAS2020	Modèle : ALADIN63	Scénario : RCP 4,5	Point de grille n° : 15676
--------------------	-------------------	--------------------	----------------------------

De même, la **date de maturité technique du Pinot noir** peut être approchée à nouveau par la somme de température base 10 (somme journalière de  $(Temp. Max - Temp. Min)/2 - Temp. Zéro$  de végétation) à compter du 1<sup>er</sup> avril. Celle-ci doit atteindre 1250° jours. Pour la vigne, la température zéro de végétation est de 10°C, température à partir de laquelle la vigne est en croissance.

Sur la période de référence, avec le climat de Vouziers, le franchissement de cette valeur n'est arrivé que 4 fois en 30 ans.

Dans l'avenir proche elle pourrait être **atteinte 18 fois en 30 ans**, et dans un avenir plus lointain presque tous les ans (**29 ans/30**).

On observe ici que, dans la période de référence, le climat argonnais était insuffisant pour atteindre une maturité satisfaisante du raisin. Cela s'améliore au fil du temps dans cette projection.

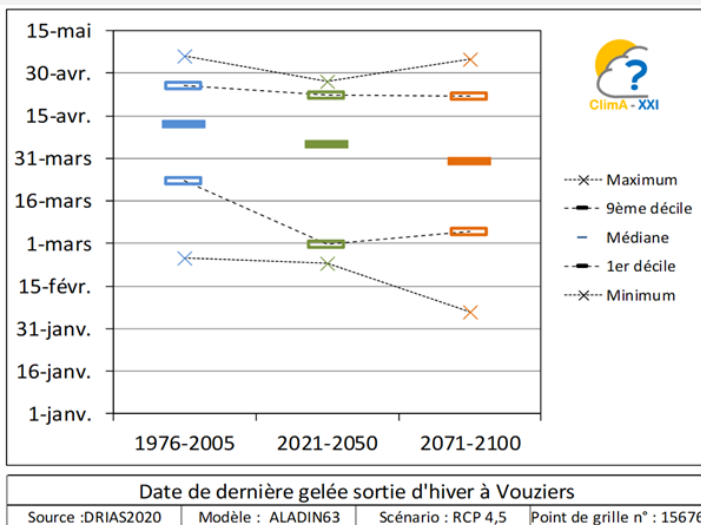
# 1-REFLECHIR AU MODELE AGRONOMIQUE

## ANALYSE DES SOLS

### Les caractéristiques du territoire au regard de la production viticole

Le climat de l'Argonne est-il propice à la vigne?

#### Risque de gelée tardive



La vigne est très sensible aux températures inférieures à 0°C, en particulier celles de -2,5°C (Reynier, 2007) qui peuvent causer la mortalité des bourgeons primaires ou des jeunes pousses, ce qui retarde le développement végétatif et réduit le rendement. Les conséquences ne sont pas seulement pour l'année en cours, mais également pour l'année suivante.

Si la hausse des températures entraîne un avancement du débourrement des bourgeons, il convient d'être attentif aux risques de gelées tardives au printemps, et au choix de précocité des cépages.

Le graphique montre qu'en tendance **la date des dernières gelées va s'avancer de 15 jours en 100 ans ! Mais que des épisodes de gelées début mai seront encore possibles.** Les écarts de dates entre années se creusent.

# 1-REFLECHIR AU MODELE AGRONOMIQUE

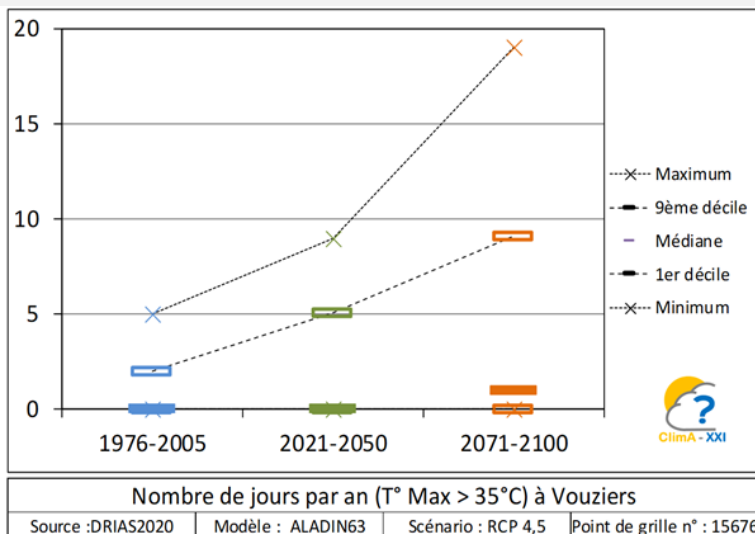
## ANALYSE DES SOLS

### Les caractéristiques du territoire au regard de la production viticole

Le climat de l'Argonne est-il propice à la vigne?

#### Températures élevées et blocages physiologiques

Les températures supérieures à 35-40 degrés peuvent griller les baies (échaudage) et bloquer la synthèse des tanins.



Le graphique montre que la médiane reste proche de zéro, signifiant que 1 an/2, il n'y a pas de risque de températures échaudantes. En revanche, si entre 1976 et 2005 on avait au maximum 5 jours échaudants lors d'une année exceptionnelle (1/30), 100 ans après on pourrait connaître sur une année donnée jusqu'à 19 jours à plus de 35°C, et 1 année sur 10 avec 9 jours échaudants.

L'accroissement du risque d'échaudage amènera à maîtriser de manière plus fine l'effeuillage de maturation.

# 1-REFLECHIR AU MODELE AGRONOMIQUE

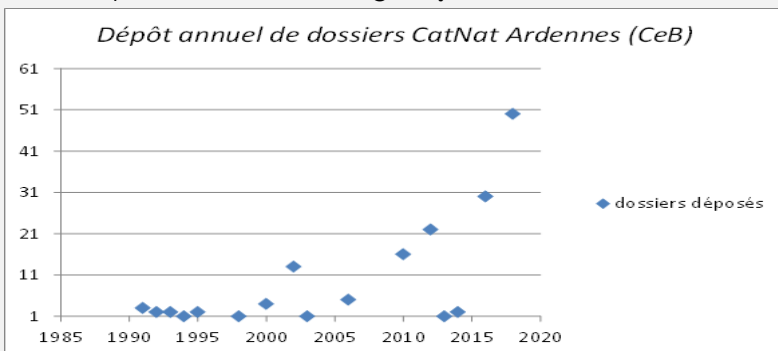
## ANALYSE DES SOLS

### Les caractéristiques du territoire au regard de la production viticole

Le climat de l'Argonne est-il propice à la vigne?

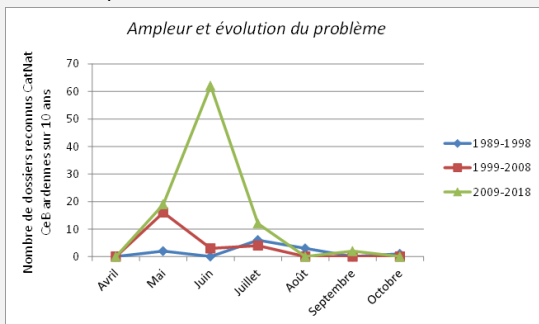
#### Pluie, orage, pente, attention à l'érosion !

La vigne n'aimant pas les excès d'eau et ayant besoin de rayonnement solaire, la position en milieu de pentes, bien orientée, lui est bien adaptée. Mais les sols en pente sont davantage sujets à l'érosion.



Les experts en météorologie l'annoncent, les évènements extrêmes (tempêtes, sécheresse prolongées...) vont être de plus en plus fréquents.

Nous pouvons observer sur ce graphique, l'augmentation du nombre de dépôts de dossiers de Catastrophes Naturelles dans les Ardennes entre 1990 et 2020. Cette augmentation est marquée. Sur le graphique ci-dessous, on mesure que l'ampleur des évènements est également plus forte qu'il y a 30 ans, et qu'ils surviennent surtout entre mai et juillet.



# 1-REFLECHIR AU MODELE AGRONOMIQUE

## ANALYSE DES SOLS

### Les caractéristiques du territoire au regard de la production viticole

Le climat de l'Argonne est-il propice à la vigne?

- L'évolution climatique et le potentiel sol montrent des conditions favorables pour la vigne en Argonne, et qui iraient plutôt en s'améliorant.
- Malgré tout, il faudra tenir compte dans la stratégie de plantation de la variabilité interannuelle qui augmente.
- Le choix des parcelles, du matériel végétal et les conditions de production sont essentielles.

#### FORCES

- 3 sols différents adaptés à la vigne
- Disponibilité des surfaces combinant sol+exposition favorables
- Diversité de cépages et expression du vin
- Diversité = Meilleure robustesse aux aléas ?
- Présence historique de la vigne
- 1 sol atypique (gaize) : identité de terroir ?

#### FAIBLESSES

- Un climat jusque là limite pour la vigne en terme de températures

#### OPPORTUNITES

- Réchauffement climatique : conditions plus propices

#### MENACES

- Gelées de printemps et débourrement précoce
- Erosion
- Réchauffement climatique, aléas plus marqués



# 1-REFLECHIR AU MODELE AGRONOMIQUE IG, BIO, DECLIVITÉ

## Indications géographiques

- ❑ Conseil stratégique : on plante en VSIG et quand la vigne est productive, on explore les possibilités en IGP.
- ❑ Les réflexions des conditions de production sous IGP doivent être menées/déterminées durant cette période voire préalablement à la plantation afin que les plantations soient aptes à basculer en IGP sans modifications structurelles de fond.
- ❑ Seule l'IGP permettra d'indiquer en front label : vin des Ardennes, plus attendu par les consommateurs et metteurs en marché.

VIN DE FRANCE



## Conduite du vignoble

### CONVENTIONNEL



- ❑ Volonté majoritaire d'une certification bio. Faut-il l'intégrer dans un cahier des charges IGP ?
- ❑ Astuce : planter en conventionnel, se convertir... et dès que la vigne produit, passer en bio.

## Déclivité et couleurs des sols

- ❑ Les 3 types de sols sont retenus.
- ❑ Pas de préconisations "déclivité minimum ou maximum" (impact machine à tailler, impossible sur sol en pente)
- ❑ Pas d'exclusion couleurs de sols



# 1-REFLECHIR AU MODELE AGRONOMIQUE DENSITÉS, PORTE-GREFFES, CEPAGES

## Choix des densités

**1,80-2,25m x 0,80-1,20m**

- ❑ Recommandé pour la mécanisation - permet d'utiliser des machines arboricoles voire agricoles pour les traitements (avec suppression d'un rang tous les 18, 24 ou 28 mètres).
- ❑ Le choix densité se traduit par des coûts d'implantations et installations différents.

**4 à 6 000 pieds/ha**



## Porte-greffes et cépages

❑ **Porte-greffes** : Classique ou Productif.

Le choix du porte greffe impacte la vigueur du greffon et permet de s'adapter à des types de sols variés. Moins le sol est profond/plus il est sec, plus le porte-greffe doit être vigoureux. Si le cep bénéficie d'un bon régime hydrique, il faut choisir une vigueur faible à moyenne.

❑ **Cépages** : Utiliser un cépage reconnu (Pinot Noir, Chardonnay, Auxerrois...) pour satisfaire l'essentiel de la demande commerciale (cavistes et consommateurs, indication en front label) et utiliser aussi des résistants (pour le côté technique).



# 1-REFLECHIR AU MODELE ECONOMIQUE

Ha	Densité Amo. 30 ans	Charges opé.	Travaux manuels	Travaux mécaniques Temps-am.-entretien	Récolte débardée livrée 8 000 kg/Ha	Charges fixes (assurance, fermage, compta...)	TOTAL	Coût €/kg 8 000kg/ha
5 000 ceps/ha	900€/an	1 600€	170h 3 400€	Ind. CUMA 200 – 5 000€	Manuel 4 000€ Machine 600€	800€	13 300	1,7
						800€	9 900	1,2

- ❑ Les choix qui impactent le modèle économique :
  - densité (ceps/hectare)
  - travaux manuels et mécaniques
  - récolte
  - vinification
- ❑ Exemple : à 5 000 pieds/ha et un rendement de 8 000 kg/ha, le coût de production du kilo de raisin oscille entre 1,3 et 1,7€/kg



# 1-CONTRAINTES – zonages environnementaux et réglementaires

## A SAVOIR : ZNT et charte de bon voisinage\*

En cas de proximité avec des maisons, veiller à prendre en compte la **Zone de Non Traitement (ZNT) phytosanitaire**, ainsi que les risques d'érosion qui pourraient être dommageables aux riverains, dans l'aménagement de la parcelle.

Les ZNT riverains fixées au 01/01/2020 sont de

- > **20 mètres incompressibles pour les produits les plus dangereux**
- > **10 mètres pour les cultures « hautes »** (arboriculture, viticulture, arbres et arbustes)
- > 5 mètres pour les autres cultures (céréales, maraîchage...)

Il est possible de réduire cette distance à 3m (pour la viticulture et cultures basses dans le cadre des **chartes d'engagements** des utilisateurs signées localement, à condition d'avoir recours à des matériels de pulvérisation les plus performants sur le plan environnemental). Une telle charte existe au niveau des Ardennes, en date du 24/06/2020 et est consultable sur le site internet de la préfecture (<http://www.ardeennes.gouv.fr>).

Les décrets et arrêtés nationaux concernant la mise en place et la validation préfectorale de ces chartes viennent d'être modifiés en janvier 2022.

Attention, il existe des ZNT spécifiques pour les lieux accueillant des personnes vulnérables (crèches, écoles, maisons de retraite par exemple).



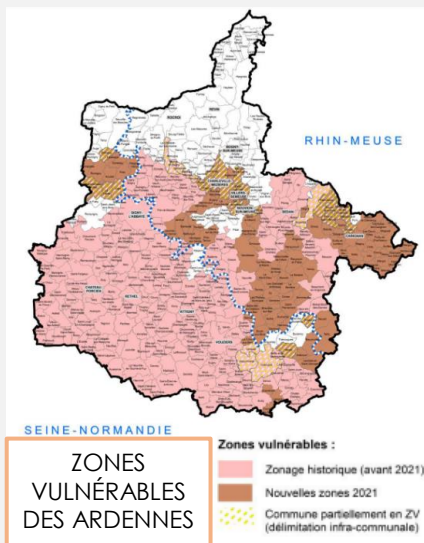
\* : en l'état des connaissances au 28 février 2022.

# 1-CONTRAINTES – zonages environnementaux et réglementaires

## Zone vulnérable aux nitrates (Directives nitrates)\*

Ce zonage comporte une réglementation agricole spécifique. Le zonage et la réglementation associée évoluent tous les 3-4 ans. Cela concerne la fertilisation azotée des cultures par les engrais chimiques et les matières organiques, le stockage de ces produits, ainsi que la couverture automnale des sols. Le zonage a évolué au 1er septembre 2021.

Si la parcelle que vous envisagez de planter est actuellement en prairie et en zone vulnérable, vous devrez laisser une bande de 10 m de large en herbe le long des cours d'eau. Le retournement est interdit en zone humide.



## Zone de captage d'eau\*

### Périmètres réglementaires de protection de captages d'eau potable :

Arrêté préfectoral disponible en mairie qui fixe des interdictions ou des réglementations spécifiques.

**Aire d'Alimentation de Captage (AAC):** Souvent plus étendue que les périmètres de protection, l'Aire d'Alimentation d'un captage d'eau potable couvre l'ensemble des surfaces qui ont un impact sur la ressource captée. La démarche d'Aire d'Alimentation de Captage peut proposer des actions volontaires et un accompagnement technique, voire parfois financier. Renseignez-vous auprès de la collectivité en charge de l'eau qui vous orientera vers l'animateur concerné, si une animation est en place.

\* : en l'état des connaissances au 28/02/2022.



# 1-CONTRAINTES – zonages environnementaux et réglementaires

## Zone NATURA 2000, ZNIEFF et ZICO\*

En fonction du **site Natura 2000** concerné et de la nature du projet, celui-ci peut être soumis à une « évaluation des incidences ».

C'est souvent le cas lorsque le projet prévoit des coupes d'arbres, un défrichement de site boisé (selon seuil de surface), un retournement de prairie permanente, un arrachage de haie, la réalisation de réseaux de drainage.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêts communautaires citées dans le document d'objectifs. Il s'agit de prévenir d'éventuels dommages causés à ces sites et ainsi, s'inscrire dans une gestion durable des territoires tout en préservant l'équilibre entre biodiversité et activité humaine.



Les arrêtés, des notices explicatives et des formulaires simplifiés sont disponibles sur le site de la préfecture : <http://www.ardennes.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-a678.html>

**Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** et les **Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)** résultent d'inventaires écologiques. Elles doivent être conservées et protégées, en étant prises en considération lors de la réalisation de projets. Source : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

> En vertu du Code de l'environnement il est interdit de détruire des habitats de la faune ou la flore protégées. Des poursuites sont possibles. Selon les espèces, il peut suffire de faire les travaux à des périodes adéquates. Des régimes de dérogations existent dans certaines situations. A étudier au cas par cas. Voir auprès de la DREAL.

\* : en l'état des connaissances au 28 février 2022.

# 1-CONTRAINTES

## Impacts sur le dossier PAC

Si les surfaces à planter ne sont pas déjà déclarées à la PAC, il n'y a pas d'incidence sur votre dossier PAC.

Sinon :

- > Les surfaces en vigne activent les DPB (Droit au Paiement de Base).
- > Les règles de retournement des prairies s'appliquent : interdiction de retournement des prairies sensibles.
- > En zone vulnérable, le retournement de prairies implique de laisser une bande de 10 m de large en herbe le long des cours d'eau, et le retournement est interdit en zone humide.
- > Si le fait de retourner des prairies implique de faire diminuer le ratio PP/SAU en dessous de 70 %, l'exploitation devra alors respecter le verdissement des aides.
- > Si l'exploitation est éligible à l'ICHN (Indemnité compensatrice des handicaps naturels), alors les surfaces en herbe retournées ne pourront plus être aidées par l'ICHN
- > Après la réforme de 2023, pour percevoir l'éco-régime, les inter-rangs de vigne devront être végétalisés (3/4 pour atteindre le niveau 1 et 95 % pour atteindre le niveau 2).

Il s'agit là d'une analyse des règles telles qu'elles sont connues en décembre 2021. Toutes les règles futures de la PAC 2023 ne sont pas encore connues, car elles font encore l'objet de discussions et ne sont pas définitivement arrêtées.





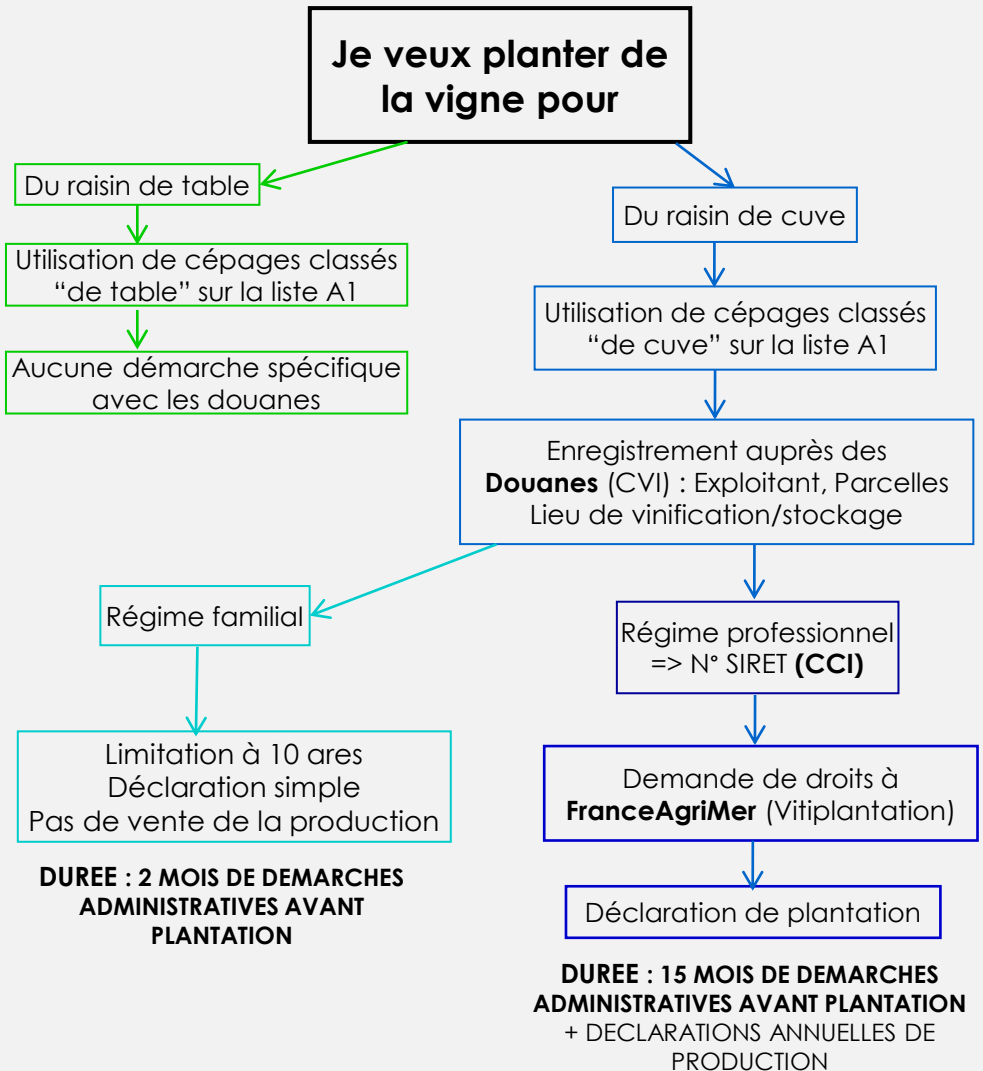
# 02

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR POUVOIR PLANTER

*Attention : les sujets traités concernant des services multiples de l'État, à propos d'une réglementation mouvante, il a été impossible de faire valider ce document par les autorités. Il ne consiste donc qu'en un document informatif, et il vous appartiendra de recontacter les services mentionnés pour qu'ils accompagnent votre démarche.*

# 2-LES DIFFÉRENTES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES\*

## Le pas à pas administratif



\* : en l'état des connaissances au 28 février 2022.

## 2- LES DIFFÉRENTES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES\*

Centre de Formalité des Entreprises >>  
Casier Viticole Informatisé >>  
VITIPLANTATION.

**Production de raisin de table ou du raisin de cuve ?  
Usage familial ou usage professionnel ?**

Si vocation professionnelle :

- > Être identifié comme exploitant agricole (inscription CFE)
- > Inscription au casier viticole informatisé (CVI)
- > Faire votre demande sur Vitiplantation

### **DEMARCHES pour être en règle vis-à-vis de la législation :**

*Préalable : non soumission à la réglementation pour quelques cepes dans un jardin.*

### **CHOIX CUVE OU TABLE**

- Production de raisin de table : liste des cépages autorisées (cf. annexe) ; les producteurs de raisin de cuve n'ont pas le droit d'en produire.
- Production de raisin de cuve : liste des cépages autorisées (cf annexe) ; régime de la consommation familiale ou de la production professionnelle.

### **ENREGISTREMENT AUPRES DES DOUANES**

Pour les deux cas, l'exploitant doit s'enregistrer auprès des douanes en fournissant des papiers d'identification de l'exploitant (pièce d'identité ou encore statuts de l'entreprise) ainsi qu'en déclarant l'entrée de la parcelle (acte de propriété ou de disponibilité).

Cette procédure est l'inscription au Casier Viticole Informatisé (CVI).

### **RÉGIME FAMILIAL ou PROFESSIONNEL**

**Le régime familial limite à 10 ares de vigne** (1000 m<sup>2</sup>) par exploitant (il ne peut y avoir plusieurs exploitants familiaux à la même adresse). Il est soumis à un régime de déclaration, c'est à dire déclarer aux douanes dans le mois suivant la plantation, la surface plantée accompagnée du bon de livraison du pépiniériste.

L'exploitant est alors autorisé à exploiter sa vigne (éventuellement plusieurs parcelles séparées), et doit nécessairement vinifier et stocker son vin à l'adresse enregistrée pour être en règle. Il n'est pas autorisé à vendre sa production.

\* : en l'état des connaissances au 28 février 2022.

## 2- LES DIFFÉRENTES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES\*

### **REGIME FAMILIAL ou PROFESSIONNEL (Suite)**

Pour ce qui est du **régime professionnel**, l'exploitant devra posséder en plus un numéro SIRET pour une activité de "culture de la vigne". Pour une installation agricole ou obtenir ce numéro, se référer à la Chambre d'Agriculture et à la CCI des Ardennes.

Plantation de **vigne professionnelle** : **demander préalablement des droits de plantation** auprès de FranceAgriMer via le site **Vitiflantation**.

Demande du 15 mars au 15 mai, accord en juillet, droits utilisables pendant 3 ans (une campagne viticole commence toujours au 01/08).

**DEMANDE DE DROITS DE PLANTATION** au nom de l'exploitation et de son numéro de CVI (Pas de justifications parcelles ni de cépages ; Indication Géographique revendiquée). *Note : Dans les Ardennes, seule la commune de Brienne sur Aisne peut revendiquer autre chose que le VSIG (Vin Sans Indication Géographique).*

Le producteur devra déclarer chaque année les quantités produites, et les vinificateurs devront de plus déclarer chaque mois leurs mouvements de produits alcoolisés.

**IMPOTS LOCAUX** : il faut notifier **le service des impôts locaux** du changement de nature de parcelle en vigne. Il semblerait que les Ardennes n'ayant pas de taux spécifique d'imposition pour la vigne, il soit appliqué le même taux qu'une terre cultivable.

Par ailleurs, la **Surface Minimale d'Assujettissement** est aujourd'hui définie à 0 ha 75 par arrêté préfectoral, et 0 ha 30 sont autorisés pour une personne à la retraite.

\* : en l'état des connaissances au 28 février 2022.



03

**PLANTATION**



### 3-ANTICIPER LA COMMANDE DES PLANTS

En fonction de votre choix de binôme « porte-greffe +cépage » le délai d'obtention des plants peut-être plus ou moins long. Si le binôme est classique et donc courant, vous pourrez peut-être en obtenir en quelques mois. Si le pépiniériste doit les produire selon votre commande, compter 18 mois. De plus, en 2021 il y a eu des pénuries, conduisant à des reports de plantation d'1 an !



## 3-SOIGNER LA PLANTATION

La qualité de la plantation conditionnera l'enracinement de la vigne, d'où sa capacité à aller chercher l'eau et les éléments minéraux, sa rapidité et son niveau de production et sa résistance aux stress climatiques sur le long terme, ainsi que le potentiel œnologique des raisins.

Voici quelques aspects à prendre en compte. Ne pas hésiter à se faire conseiller par un expert étant donné l'aspect stratégique de cette phase.

**Travail du sol** : La préparation du sol sera à raisonner en fonction du précédent cultural et des propriétés physiques du sol.

Si la roche mère est présente sous forme de dalle peu profonde, un sous-solage sera certainement nécessaire.

Il conviendra de garder à l'esprit le risque érosion, soit en bouleversant le moins possible le sol et en conservant le couvert herbacé (si ancienne prairie) en inter-rang, soit en couvrant les sols après préparation du sol (labour...) et avant plantation par des cultures intermédiaires...

En cas de bouleversement important des horizons, prévoir de laisser reposer les sols 2 à 3 ans avant la plantation. Durant cette période la mise en culture est très favorable à la restructuration du sol et à sa vie biologique.

**Écoulement des eaux** : l'observation des arrivées d'eau extérieures à la parcelle, de l'infiltration et du ruissellement guidera sur la nécessité ou non de corriger certains aspects (nivellement pour éviter une zone humide, dérivation par fossé en bordure de parcelle...)

## 3-SOIGNER LA PLANTATION

**Fumure de fond** : son raisonnement se basera sur les résultats de l'analyse de sol. Pour les sols acides, les amendements calcaires ou calco-magnésiens seront indispensables. Il conviendra de les incorporer au moins 6 mois avant la plantation.

**Apport de matière organique** : à incorporer sur toute l'épaisseur de l'horizon travaillé, sans excéder 20 à 30 cm pour une bonne minéralisation.

**Enherbement** : si l'enherbement inter-rang est nécessaire pour éviter l'érosion, il convient de le gérer pour ne pas concurrencer les jeunes plants.

**Arrosage** : prévoir un arrosage à la plantation, 1 ou plusieurs, selon le sol et la météo. Les jeunes racines sont peu développées et ne peuvent explorer que la couche superficielle du sol, ce qui rend la plante sensible à la fois au déficit en eau et à l'hydromorphie.

Du soin est à apporter également dans les alignements lors du traçage et du piquetage. Le traçage se fait avec des cordeaux étalonnés, dans le cas d'une plantation manuelle. Dans le cas d'une plantation mécanisée, le traçage et le piquetage sont gérés par la machine.



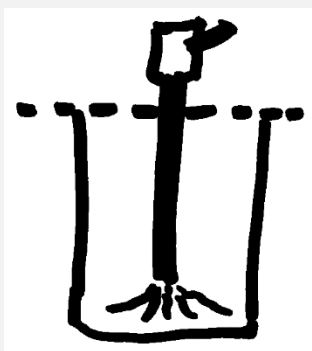
# 3-SOIGNER LA PLANTATION

## Réception et mise en terre manuelle des plants

Une plantation se fait nécessairement en achetant des plants chez un pépiniériste : le bon de livraison est demandé par les douanes lors de la déclaration de plantation.

Ces plants peuvent être en pot, mais sont le plus souvent vendus en racines nues, taillés, cirés, par botte de 25. Ils sont livrés par transporteur, dans des cartons d'une contenance de 400 à 500 plants. Vous pouvez les **conserver dans un endroit sombre et frais** quelques jours sans problème.

La veille de la plantation, il est important de les faire **tremper dans l'eau** jusqu'au lendemain. Juste avant de planter, on **rafraîchit** les racines à environ 4-5 cm, selon la taille du trou : il faut que les racines aient la place de bien s'y déployer complètement. Vous pouvez procéder à un pralinage à ce moment (mélange eau, argile, terreau).



Le trou doit faire de l'ordre de 30 cm : le pied de vigne doit seulement un peu **dépasser, d'environ 8 cm**. L'important est que le point de greffe ne soit pas trop proche du sol pour que le greffon ne fasse pas de racines.

Vous pouvez creuser le trou à la bêche, la pioche ou la tarière, selon votre terre. La tarière est certainement la plus rapide, mais à déconseiller sur un sol trop argileux : les bords du trou seront lissés

## 3-SOIGNER LA PLANTATION

Les racines doivent être **bien réparties** lors de la pose, pour qu'elles soient bien droites et légèrement **dirigées vers le bas**. Une technique consiste à un peu enterrer le chevelu, puis soulever légèrement le pied pour que les racines prennent naturellement une bonne disposition. Après avoir rajouté un peu de terre, on tasse bien en maintenant le pied à sa hauteur, pour que tout soit bien fixé.

Veillez à bien **orienter le plant** avec le départ principal des bourgeons dans l'axe du rang, tous dans le sens du travail (habituellement du bas de la parcelle vers le haut). Il est parfois compliqué d'identifier l'orientation du départ, une meilleure méthode est de repérer le "dos" du plant, où il n'y a aucune pousse : le départ initial est à l'opposé.

Le trou réempli de terre peut ensuite être tassé, et **quelques litres d'eau** apportés. Dans le cas d'un palissage classique à fil releveurs, il vaut mieux que le tuteur ne dépasse pas le fil porteur, et surtout pas de plus de 15 cm. Dans notre cas, l'idéal est **100mm de longueur totale pour le tuteur**, et si possible ne pas dépasser 120 mm.

Le tuteur servira de support au jeunes rameaux puis à la formation du cep à partir de la 3ème année. Il sera aussi nécessaire d'y accrocher une protection si vous avez des risques de passage de chevreuils ou lapins.

Entre toutes les étapes de la plantation, comptez de l'ordre de 100 plants par personne par jour pour une plantation manuelle.



# 3-SOIGNER LE PALISSAGE

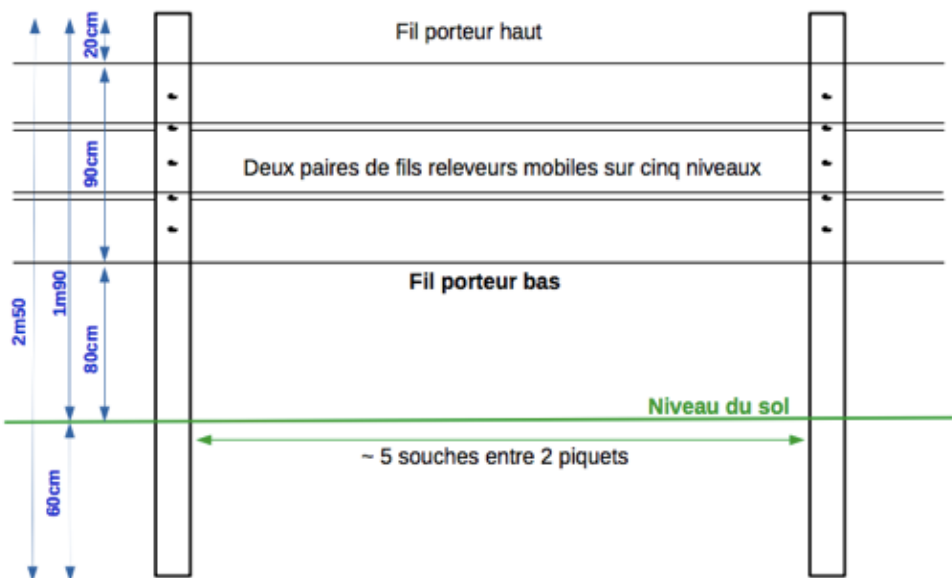
## Mise en oeuvre au plus tard 2-3 ans après la plantation

La plupart des vignes dans le monde sont conduites sur fils de fer. C'est la façon la plus simple de soutenir les longs et fins sarments qui poussent chaque année et portent les grappes de raisin.

La vigne se développe alors dans un "rideau" : un plan vertical, où le feuillage doit s'étaler, et surtout ne pas s'entasser.

Voici plus bas un modèle technique pour l'installation d'un palissage, qui devra durer plusieurs dizaines d'années. Préférer les fils zingués, les coulisses inoxydables, les piquets intermédiaires et de tête assez robustes.

### Schéma type de palissage d'une vigne haute



## 3-SOIGNER LE PALISSAGE

Le fil porteur à 80 cm a besoin d'être particulièrement résistant (ex : 2.2 mm), car il devra porter le cep et le maintenir droit. Les autres fils peuvent être un peu moins épais (ex : 2 mm).

Les bourgeons démarrant au niveau de ce fil porteur, on dispose un peu au dessus une paire de fils releveurs. Ceux ci vont permettre d'embrasser la végétation, et l'amener à pousser vers le haut. Les fils releveurs sont mobiles et peuvent prendre plusieurs positions. Lorsque la végétation commence à être trop lourde, on attache les deux fils ensemble avec une agrafe.

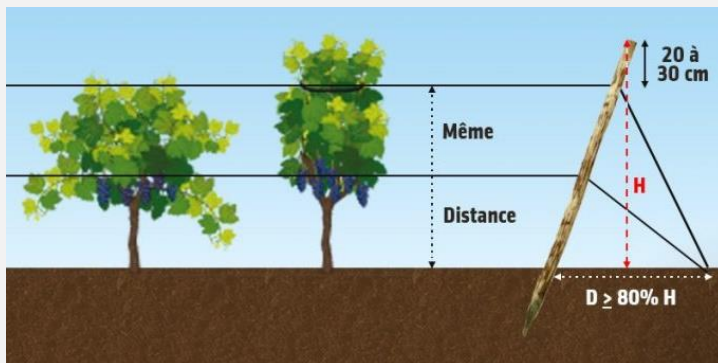
Selon le port de la vigne, il est parfois nécessaire d'avoir deux séries de fils releveurs..

Les fils porteurs sont fixés par des crampillons, et il est très important d'y installer des tendeurs. Les fils releveurs doivent eux être mobiles : ils reposent sur des crochets sur les piquets de rang.

### Solidité du palissage

Il est nécessaire d'avoir une fixation très solide des piquets de tête en bout de rang, qui ont besoin d'être plus résistants que ceux le long du rang.

Pour une solidité optimale des piquets de tête, il convient de planter ceux-ci selon un angle de 20° par rapport à la verticale, et de les mettre en tension avec une amarre fichée profondément dans le sol





# 3-COÛT PRÉVISIONNEL (1/2)

## Frais de plantation

### Ceps

Densité 2€/unité	Coût ceps	Amortissement sur 30 ans
4 000 pieds/Ha	8 000€	<b>267€/ an</b>
5 000 pieds/Ha	10 000 €	<b>333€/ an</b>
6 000 pieds/Ha	12 000 €	<b>400€/ an</b>

### Installations

Matériel 1 Ha	Coût unitaire	50 routes – 4;5;6 000 pieds
100 Piquets T	5,5 €	<b>550€</b>
1 200 Piquets I	3 €	<b>3 600€</b>
100 Amarres	2 €	<b>200€</b>
10 000m Fil	0,06 €/m	<b>600€</b>
Coût installations		<b>4 950€ (soit 165€ /an amorti sur 30 ans)</b>

### Main d'œuvre

MO 1 Ha	Temps	MO	Coût MO	Amo. 30 ans
4 000 pieds/ha	120h	20€/h	<b>2 400€</b>	<b>80€/an</b>
5 000 pieds/Ha	150h	20€/h	<b>3 000€</b>	<b>100€/an</b>
6 000 pieds/Ha	180h	20€/h	<b>3 600€</b>	<b>120€/an</b>

Note 1 : Le prix des installations et des ceps sont à la hausse.

Note 2 : les frais de culture année 1 et 2 ne sont pas inclus (préparation/entretien du sol, désherbages, fongicides, engrais, taille = 4 000€/an)

## 3-COÛT PRÉVISIONNEL (2/2)

### Frais de plantation

#### FRAIS DE PLANTATION résumé hors foncier

	4 000 Pieds/ha	5 000 Pieds/ha	6 000 Pieds/ha
Ceps	8 000 €	10 000 €	12 000 €
Installations	4 950 €	4 950 €	4 950 €
Main d'œuvre	2 400 €	3 000 €	3 600 €
Frais de culture Année 1	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Frais de culture année 2	4 000 €	4 000 €	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 350 €</b>	<b>25 950 €</b>	<b>28 500 €</b>
TOTAL par an Amorti sur 30 ans	<b>e.800€/an</b>	<b>e.900€/an</b>	<b>e.1000€/an</b>

Image Olivier Yobrégat, ingénieur agronome-œnologue I-FV





04

**APRÈS LA PLANTATION**

# 4-PRODUCTION DE RAISIN

## sur le plan technique

### CALENDRIER VITICOLE :

Cette note vise à fournir aux porteurs de projet une vision globale des travaux de la vigne et ce que cela représente en temps de travail et en coûts lors d'une année courante.

L'année est ici séparée en 3 saisons :

- ❑ **Hiver** : Après la chute des feuilles, la vigne rentre en repos et s'ouvre la période la plus calme du vignoble. De nombreuses tâches restent cependant à effectuer pour bien préparer la prochaine saison.
- ❑ **Printemps - Été** : Avec le printemps, la vigne débourre. Afin d'obtenir un raisin en quantité et de qualité, elle doit être accompagnée tout du long de sa croissance. Ces étapes demandent beaucoup de main d'œuvre et du matériel spécialisé, avec des pics d'activité où il faut être disponible.
- ❑ **Automne** : aboutissement et temps fort de l'année, la récolte est la période la plus intense et son bon déroulement va être crucial pour la qualité du produit final.



# 4-CALENDRIER VITICOLE

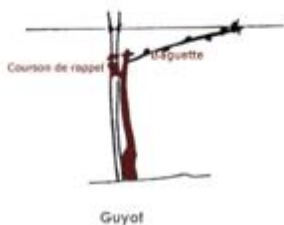
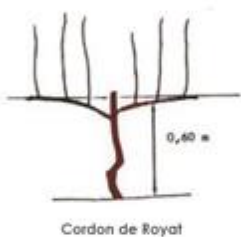
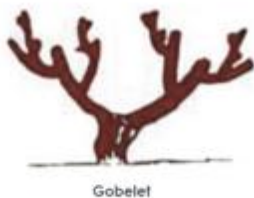
## HIVER

Ces travaux s'effectuent habituellement de Novembre à Mars.

Travaux sur vigne en production :



Source : photo FLICKR



> **Taille** : Travail fondateur et incontournable, la taille permet de sélectionner les bois fructifères, d'équilibrer le cep et la charge de raisin, et de retirer toute végétation superflue. Il s'agit d'une tâche qualifiée, qui nécessite un sécateur de qualité, accessoirement électrique, et bien affûté.

Note : il est possible de mécaniser la taille sur un palissage en cordon et sur parcelle plane.

> **Tirage des bois** : La taille laisse de grandes quantités de sarments accrochés aux fils, qu'il est nécessaire de retirer. Ceux ci sont le plus souvent brûlés ou broyés sur place. Il s'agit d'une tâche simple mais longue.

> **Liage** : Les ceps doivent être maintenus fermement afin de pouvoir supporter le poids de la végétation à venir, en particulier les jeunes vignes et lorsque l'on pratique une taille longue. Le liage s'apprend rapidement, et peut s'effectuer avec une lieuse manuelle ou électrique.

# 4-CALENDRIER VITICOLE

## PRINTEMPS

### Travaux manuels

> **Ébourgeonnage** : Lors du débourrement, typiquement courant avril, il est nécessaire de supprimer une bonne partie des bourgeons ; double-bourres, gourmands du porte greffe ou simplement parce qu'il y en a trop. Cela concentre la récolte, aère la végétation et évite des plaies de taille inutiles l'année suivante. Ce travail est la continuité de la taille, et demande une certaine compréhension de la plante. Il est néanmoins facile de se former pour réaliser ce chantier.



> **Relevage** : La croissance des rameaux doit être accompagnée pour qu'ils s'insèrent et s'appuient bien sur le palissage. Cela demande plusieurs passages chaque année, où l'on replace les pousses entre les fils, que l'on relève au fur et à mesure.

> **Rognage** : Les rameaux peuvent atteindre plusieurs mètres sur une saison, et les entre-cœurs (pousses secondaires) vont aussi dépasser latéralement du rang. Il est souvent nécessaire d'écimer une fois la vigne, et de rogner les côtés une ou deux fois.

Note : il existe de nombreuses autres interventions adaptées à des situations particulières, ou visant à optimiser la récolte (vendanges en vert, effeuillage, tressage, enlever les entre-cœurs...). Par ailleurs, les conduites de la vigne sont très diverses, et ne vont pas demander exactement les mêmes interventions.

# 4-CALENDRIER VITICOLE

## ÉTÉ

### Travaux mécanisés

> **Entretien des sols** : Le couvert de la parcelle doit nécessairement être entretenu d'une façon ou d'une autre. De nombreuses stratégies existent, et doivent s'adapter sur le rang de vignes et l'inter-rang par désherbage chimique ou mécanique.

> **Traitements insecticide/fongicide** : La vigne est sensible à de nombreuses maladies fongiques, qui peuvent facilement attaquer les grappes et nuire à la récolte, et même impacter fortement et durablement la vigne si elles ne sont pas contrôlées.

Il existent cependant des cépages issus de sélections interspécifiques qui présentent des résistances naturelles à ces maladies.

L'efficacité d'un traitement dépend du matériel utilisé, et dans le cas d'une agriculture biologique, de la temporalité de l'application.

Selon les années, il peut être nécessaire de traiter de 3 à 12 fois.

Pour les cépages résistants, il est recommandé de réaliser au moins un traitement préventif.

Note : l'intensité du travail est directement liée à la croissance de la vigne. Lors d'une poussée rapide, on se retrouve alors à devoir effectuer toutes les tâches à la suite (on ne peut pas traiter ou tondre sur une vigne mal palissée). Ces travaux sont globalement tous finis à la mi-août, ce qui laisse une courte période de repos avant la récolte.



# 4-CALENDRIER VITICOLE

## AUTOMNE

### Travaux sur parcelle

> **Amendements** : Selon la vigueur de la vigne et la nature du sol, un amendement peut être nécessaire tous les 1 à 3 ans.

La vigne n'a cependant pas des besoins très élevés : on considère par exemple que 30 unités d'azote/Ha/an sont suffisants pour compenser l'exportation de la récolte.

La correction du sol en fonction des carences est néanmoins un aspect assez compliqué : les apports sont faibles en quantité mais le diagnostic peut mobiliser beaucoup d'aspects (analyse de sol, pesée ou analyse des sarments et des raisins, ou encore évaluation visuelle...)

> **Remise en état du palissage** : Chaque hiver quelques travaux sont nécessaires pour remettre en état le palissage : changer certains piquets, retendre les fils. Un mauvais état va impacter tous les travaux de l'été qui seront beaucoup moins efficaces. Un palissage peut durer une ou plusieurs dizaines d'années selon sa qualité.

> **Complantation** : Il faut régulièrement remplacer les pieds qui meurent au sein de la parcelle. On peut estimer de 1 à 3% de perte chaque année.

Cela représente un travail non négligeable : arracher la souche morte, planter un nouveau plant et l'arroser spécifiquement, souvent à des endroits très épars au sein de la parcelle.



# 4-COÛT PRÉVISIONNEL (1/2)

## Frais Année de croisière

### Charges opérationnelles

PRODUITS-ENGRAIS	Coûts matières à l'hectare
Engrais complet, 40-10-40-10 (1t./Ha)	300€
Oligo-éléments, Fer	50€
Désherbant, hiver et été	200€
Fongicide, 10 passages	1 000€
Insecticide ou confusion sexuelle	50€
<b>TOTAL ENGRAIS-PRODUITS</b>	<b>1 600€</b>

### Travaux manuels et mécaniques

par hectare	4 000 pieds/ha	5 000 pieds/ha	6 000 pieds/ha
Prétaillage	4h	5h	6h
Taille + évacuation bois	60+10h	75+12h	90+15h
Liage	16h	20h	24h
Ebourgeonnage	18h	22h	27h
Palissage	36h	45h	54h
<b>TEMPS TOTAL</b>	<b>e.150h</b>	<b>e.185h</b>	<b>e.220h</b>
Travaux mécaniques	200 – 5000€	200 – 5000€	200-5000€



## 3-COÛT PRÉVISIONNEL (2/2)

### Frais année de croisière

**FRAIS ANNEE DE CROISIERE** (coût avant récolte, frais fixes et amortissement)

	4 000 Pieds/ha	5 000 Pieds/ha	6 000 Pieds/ha
Charges opérationnelles	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Travaux manuels temps	150h	185h	220h
Travaux manuels coûts	3 000 €	3 700€	4 400 €
Travaux mécaniques	200 – 5 000€ (selon ind./CUMA)		
<b>TOTAL</b>	<b>7 200€</b>	<b>7 900€</b>	<b>8 600€</b>





05

**UTILISATION DU RAISIN  
- VINIFICATION**

# 5-CALENDRIER VINICOLE

## AUTOMNE

> **Récolte** : Elle peut être soit manuelle, soit mécanique. La récolte manuelle est plus adaptable et souvent plus qualitative. La récolte mécanique engendre des investissements matériels à amortir sur une certaine surface. Dans le cas d'une récolte manuelle, la vendange peut être sortie dans des caisses plus ou moins grandes (de 13 à 400 kg). Des petites caisses sont préconisées pour une vinification de qualité, en particulier en rouge.

> **Vinification** : Quelques étapes (quasi)incontournables et non exhaustives de la vinification :

❑ **Foulage** : éclatement des baies pour libérer le jus et faciliter le pressurage (surtout en vinification rouge).

❑ **Pressurage** : passage du raisin au pressoir pour en extraire tout le jus. Les résidus de peaux et de rafles composent le marc.

❑ **Fermentation** : le jus de raisin (ou moût) transforme ses sucres en alcool par l'action de levures pour devenir du vin. Cela peut prendre deux semaines comme parfois plus d'un an. Pour le vin rouge, la fermentation a lieu entre le foulage et le pressurage, afin que les peaux macèrent dans le moût.

❑ **Soutirage** : le vin doit être séparé de ses lies, déchets issus de la fermentation, qui se déposent au fond des cuves et barriques.

❑ **Mise en bouteille** : Le vin une fois fini et stabilisé peut être mis en bouteille, étiqueté et vendu. Cela n'a généralement pas lieu avant le mois de mars suivant la récolte.



# 5-LA RÉCOLTE

## Choix possibles et coûts

### LES VENDANGES

- ❑ Deux possibilités pour vendanger :
  - > Vendanges mécaniques
  - > Vendanges manuelles (obligatoires en coteaux)

Type de vendange	Coût
Mécanique	600€/ha
Manuelle	4 000€/ha





# 5-LA VINIFICATION

## Elevage, couleurs, prestations et les investissements matériels

### LES CHOIX PRÉFÉRÉS DES PROFESSIONNELS POUR UN ESPRIT VIN DES ARDENNES

- Vinification 3 couleurs (mais préférence vins rouges et vins blancs).
- Vinification cuve inox et fût de chêne.
- Œnologue conseil à prévoir.



### LES INVESTISSEMENTS CHAIS A PREVOIR ex. 600hl-10ha

Actions	Matériel de vinification	Coût d'acquisition
Réception	Trémie + Tapis élévateur + Erafloir/Fouloir sur chassis +Pompe à vendange	10 000€
Pressurage	1 pressoir de 65 hl 2 portes + bac à marc	40 000€
Cuverie	Batterie de 24 cuves Inox de 5 à 50 hl, capacité totale de 900 hl	70 000€
Froid	Groupe Froid/Chaud + thermorégulation des cuves de fermentation	
Pompes	3 pompes à moûts et à vins + manches souples	10 000€
Filtration	Filtre à plaques	
Divers	Petit matériel de chai	
<b>TOTAL</b>		<b>130 000€</b>
Bâtiment aménagé	500 m <sup>2</sup>	50 000€

Note : amortissement bâti et cuverie sur 20 ans, solde sur 10 ans



# 5-LA VINIFICATION

## Coût vinification – embouteillage

Structuration	Individuel	CUMA/COOPERATIVE collective – 600 hl	Prestation
Vinification amortissement	e. 40€/hl	26€/hl	e.75€/hl
Vinification produit œnologique		3€/hl	
Vinification charges fixes (EDF, conseil oeno 1€/hl)		10€/hl	
Vinification MO <b>0,5h./hl</b>	12€/hl	8€/hl	
Filtration-Emb.-Etiqu. Amo.	e.30€/hl + 1€/bt	10€/hl	e.75€/hl + 1€/bt
Filtration-Emb.-Etiqu. Mat. Séches		1€/bt	
Filtration-Emb.-Etiqu. Ch. Fixes		20€/hl	
Filtration-Emb.Eti. MO <b>0,5h/hl</b>	12€/hl	8€/hl	
<b>TOTAL</b>	<b>e. 1,7€/bt</b>	<b>1,63€/bt</b>	<b>2€/bt</b>

## 5-RECAPITULATIF DES COÛTS

Action	Détails	Coûts
Production de raisin 8 000kg/ha	1,3kg/litre	1,1 à 2,1€/kg
Elaboration vin 200 hl	Pressurage/Elevage...	0,5 à 0,75€/l.
Conditionnement et matières sèches	Bouteilles, étiquettes	1,3 à 1,5€/bt 75cl
<b>COÛT TOTAL</b>		<b>2,7 à 4,1€/bt 75cl HT</b>

A ce coût, il convient de rajouter :

- les droits d'accises (3,92€/hl),
- votre marge,
- la marge distributeur (30%),
- TVA (20%).



06

**ORGANISATION**

# 6-COMMENT S'ORGANISE-T-ON POUR LA PRODUCTION DE RAISIN?

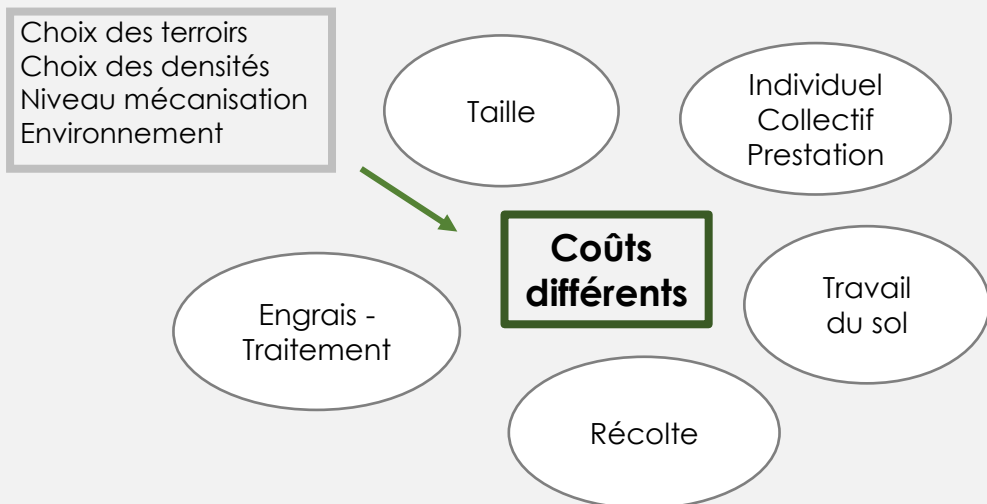
## PLANTATION

- Achat matériels en individuel ou groupé/coopérative
- Achat ceps en individuel ou groupé/coopérative
- STRATEGIE CEPAGES** pour une orientation/caractérisation du vin des Ardennes
- Plantation/installation en individuel, groupé, prestataire

## ITINERAIRE CULTURAL

- Matériel individuel, collectif ou en prestation
- Travail du sol / Enherbement / Désherbage
- Récolte manuelle, à la machine
- STRATEGIE INVESTISSEMENTS**
- Note : l'entraide et le matériel d'occasion est un bon moyen pour limiter les coûts au départ.

## NIVEAU DE MECANISATION RETENU



# 6-COMMENT S'ORGANISE-T-ON POUR LA PRODUCTION DE VIN?

## 3 POSSIBILITÉS

### ❑ INDIVIDUEL/CHAI PARTICULIER

- Investissements lourds, sauf si aménagement d'occasion
- Plusieurs métiers en 1 : cultivateur/vinificateur/commercial (délégation possible d'une partie de l'activité)
- Le volume vinifié est un diviseur de coût essentiel.

### ❑ CUMA/COOPERATIVE AVEC MAITRE DE CHAI/CŒNOLOGUE

- Apport du collectif
- Optimisation des infrastructures
- Mise en commun des apports/vinification, stockage, conditionnement
- Peut être un "incubateur" pour la création ultérieure de chais particuliers
- Peut-être ouverte à de multiples actions (formation, visite scolaire, tourisme...)

### ❑ PRESTATAIRE "NEGOCE"

- Le recours à la prestation permet de déléguer tout ou partie des opérations viti-vinicoles,
- Coûts connus d'avance

**>> LES POSSIBILITÉS NE SONT PAS EXCLUSIVES LES UNES DES AUTRES. C'EST JUSTEMENT LA COMBINAISON DES POSSIBILITÉS QUI DYNAMISERA LA FILIÈRE AVEC UN ESPRIT COMMUN : LE VIN DES ARDENNES.**

## 6-COMMENT S'ORGANISE-T-ON POUR LA COMMERCIALISATION?

### CIBLAGE CLIENTELE – Vous êtes attendus !!

Cavistes

GMS

Épiceries fines

Magasins bio

Magasins de producteurs

Fermes

Restaurants

Chambres d'hôtes

Vente directe

- Présence individuelle
- Présence collective (magasin de coopérative, corner collectif...)
- Nécessité d'une forte présence dans la ville de lancement du projet.
- Travailler un prix minimum au détail similaire pour chaque producteur.

**RAPPEL : IL FAUT UNE IGP POUR INDIQUER UN LIEU SUR L'ÉTIQUETTE FRONTALE.**



## **ANNEXES**



# ANNEXE

## Coût matériel de culture

	Potentiel surf./h.	Prix neuf	Coût hors MO
Chenillard 70cv	500 h/an	35 000€	13,4€/h
Tracteur vigneron 60cv	300 h/an	30 000€	10,3€/h
Tracteur agricole 100cv	500 h/an	60 000€	20€/h
Enjambeur 60cv	300 h/an	50 000€	16,2€/h
Semoir inter-rang 1,8m; 1,3ha/h	20ha/an	3 000€	10€/ha
Pulvérisateur 1ha/h	100ha/an	10-30000€	25€/ha
Benne vendange 30hl/époxy	20h/an	7 500€	30€/h
Palisseuse, 0,25ha/h	10ha/an	15 000€	50€/ha
Épandeur engrais; 2ha/h	10ha	3 000 €	30€/ha
Machine à vendanger tirée 0,4ha/h	20ha/an	55 000€	400€/ha

	Potentiel surf./h.	Prix neuf	Coût hors MO
Prétailleuse	5Ha/an	300€	70€/ha
Rogneuse écimeuse; 0,8ha/h	10Ha/an	8 000€	71€/ha
Cisaille		50€	
Sécateurs électriques	5Ha/an	1 000€	50€/ha
Sécateurs mécaniques	-	70€	-
Coupe Souche	-	60€	-
Pince à lier	5Ha/an	1 000€	20€/ha
Broyeur tiré	0,7ha/h	2 - 6 000€	11-18€/ha
Tondeuse tirée; 0,8ha/an	50Ha/an	9 000€	18€/ha
Machine à vendanger tirée 0,4ha/h	20ha/an	55 000€	400€/ha

# ANNEXE - Contacts

- ❑ **POINT ACCUEIL INSTALLATION**, Installation nouvel exploitant  
Tél. : 03 24 36 89 48 / [contact@pai08.fr](mailto:contact@pai08.fr)  
Informations complètes et personnalisées : démarches, aides, contact.  
Accompagnement projet installation : formations, étude technico-éco...
- ❑ **Création activité culture vigne**, Centre de Formalités des Entreprises (CFE) : 03 24 56 82 48 / [cfe@ardennes.chambagri.fr](mailto:cfe@ardennes.chambagri.fr)  
Gère formalités : INSEE, MSA, information douanes...  
Obtention n° SIRET pour établissement principal ou secondaire
- ❑ **Inscription Casier Viticole Informatisé**  
Douanes d'Épernay - Service de viticulture – Tél. : 09 70 27 95 61  
Véronique Vadin, veronique.vadin@douane.finances.gouv.fr  
109-111 avenue Jean Jaurès 51200 Épernay
- ❑ **Demande Droits de plantation** : "Plantations nouvelles"  
Téléprocédure Vitiplantation sur internet France AgriMer 15/03 au 15/05, obtention droits fin juillet pour 3 ans  
Site web Vitiplantation : <http://vitiplantation.franceagrimer.fr/>
- ❑ **Liste des cépages A1** à vocation de cuve ou de table  
[http://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/38108/350709/file/Liste%20des%20vari%C3%A9t%C3%A9s%20%C3%A9ligibles%20au%20classement%20\(liste%20A1%20du%20catalogue\).pdf](http://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/38108/350709/file/Liste%20des%20vari%C3%A9t%C3%A9s%20%C3%A9ligibles%20au%20classement%20(liste%20A1%20du%20catalogue).pdf)
- ❑ **SAFER GRAND EST** : 14, rue Rayet-Liénart 51420 - WITRY-LÈS-REIMS  
Tél. : 03 26 04 77 71 [saferr@safergrandest.fr](mailto:saferr@safergrandest.fr)
- ❑ **Formalités post-plantation** : déclaration de plantation : 1 mois après fin travaux (site PARCEL douanes), changement occupation sol : impôts fonciers : 90j après fin travaux
- ❑ **Formalités annuelles** : Téléservices des douanes  
Déclaration de récolte, déclaration de stocks de vin et moûts, déclaration de pratiques œnologiques.
- ❑ **Chambre d'agriculture Ardennes** : Rue Jacquemart Templeux, 08000 Charleville-Mézières 03 24 56 89 40 [cda.08@ardennes.chambagri.fr](mailto:cda.08@ardennes.chambagri.fr)

# NOTES

---